

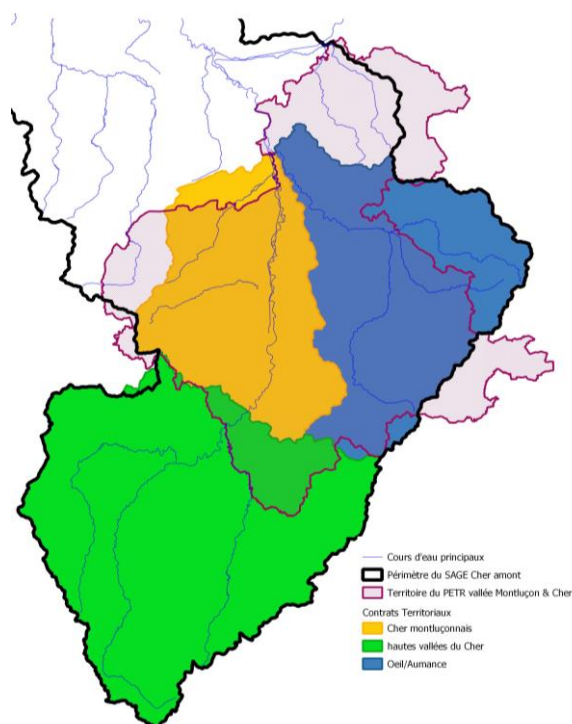
## Portage de la phase de préfiguration d' un Contrat vert et bleu sur le secteur du Cher montluçonnais

Le secteur « Montluçon et vallée du Cher » a été identifié par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes comme l'un des territoires à privilégier pour la mise en œuvre d'un Contrat Vert et Bleu (CVB), outil de la Région.

Dans le cadre de la phase d'élaboration du Contrat Territorial (CT) Cher montluçonnais, portée par l'Etablissement public Loire, les acteurs du territoire ont validé le principe de coupler la préfiguration de ces 2 démarches, avec pour objectifs complémentaires :

- de réaliser un diagnostic partagé sur la trame verte du territoire, pour venir compléter les connaissances acquises ou en cours d'acquisition sur la trame bleue ;
- d'affiner la gouvernance et le périmètre du CVB avec une possible extension à certaines parties des périmètres des contrats territoriaux voisins « Hautes vallées du Cher » et « Œil-Aumance » ;
- de définir les enjeux et objectifs, et de proposer un plan d'actions pluriannuel détaillé et chiffré permettant de les atteindre.

Compte-tenu des multiples intérêts (technique, organisationnel et financier) à mener conjointement à cette échelle territoriale la préfiguration de ces 2 outils contractuels, il est proposé d'autoriser l'Etablissement à faire acte de candidature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le portage de la préfiguration d'un CVB sur le Cher montluçonnais et de solliciter des subventions auprès de cette même Région, de l'Agence de l'eau et des fonds européens notamment LEADER via le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.



**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondant.**



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée  
De Montluçon et du Cher

### Etude de préfiguration d'un Contrat Vert et Bleu

Monsieur Samir TRIKI, Président

Monsieur le Président rappelle la démarche de « Plan Paysage Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise » animée par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui doit aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel. Les objectifs de qualification paysagère et environnementale qui découleront de ce plan d'actions devront être déclinés opérationnellement est bénéficier d'outils financiers permettant la réalisation des actions identifiées.

Plus globalement, l'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale, les données de l'Observatoire territorial animé par le PETR et l'ensemble des actions portées par le PETR laissent à voir la nécessité de renforcer l'action du territoire en faveur du maintien et de l'amélioration de sa trame verte et bleue.

Monsieur le Président rappelle par ailleurs les préconisations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui identifie le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher comme l'un des territoires prioritaires pour l'établissement d'un Contrat Vert et Bleu. Ces contrats régionaux ont pour vocation d'outiller financièrement les territoires pour l'animation et la réalisation d'actions visant à restaurer ou à préserver les trames vertes et bleues. De ce point de vue, cette contractualisation constitue un outil financier pouvant répondre aux enjeux ci-avant exposés.

Le Contrat Vert et Bleu concernant le territoire du PETR pourrait être porté par l'Etablissement Public Loire qui a l'habitude d'animer ce type de contractualisations pour le compte des territoires (notamment en complémentarité des Contrats Territoriaux de Rivières). Ainsi, le portage technique de l'étude de préfiguration serait assuré par l'EPL, maître d'ouvrage de la démarche, qui solliciterait pour ce faire des cofinancements régionaux et européens (LEADER). La gouvernance locale de la démarche serait assurée par un comité de pilotage présidé par les représentants élus du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Les modalités d'articulation entre le travail technique porté par l'EPL et la gouvernance assurée par les élus du PETR feront, le cas échéant, l'objet d'une convention de partenariat en amont du lancement de l'étude.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, se prononce en faveur du portage par l'Etablissement Public Loire d'une étude de préfiguration d'un Contrat Vert et Bleu sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Président du Conseil Syndical

  
Samir TRIKI